

COMMUNE DE MONTREUIL

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montreuil

Par arrêté n°7 du 28 avril 2018, le Maire de Montreuil a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Le présent arrêté sera affiché sur les lieux d'affichage habituels municipaux, notamment à la porte de la Mairie, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Montreuil.

Cette enquête publique se déroulera à la mairie de Montreuil, 6 rue de l'Aunaie, pour une durée de 30 jours.

du 23 mai au 22 juin 2018 INCLUS

● **LE DOSSIER SE PRESENTE SOUS UNE VERSION PAPIER ET NUMERIQUE.**

La version papier est déposée en mairie de Montreuil ou le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie – tel : **02.37.43.50.21** et / ou le dossier numérique est consultable sur le site du registre dématérialisé à l'adresse : <http://www.dreux-agglomeration.fr/Actualites/Avril-2018/La-commune-de-Montreuil-lance-un-avis-d-enquete-publique>

Le public pourra formuler ses observations sur un registre papier ouvert à cet effet à la mairie de Montreuil, ou à l'adresse électronique suivante plu-montreuil@orange.fr ou les adresser par voie postale en mairie de Montreuil à l'attention du commissaire enquêteur.

A cet effet, M. le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Michel BACCARD, en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- **Le 23 mai 2018 :** de 13.heures 30 à 15 heures 30
- **Le 1er juin 2018:** de 16 heures à 18 heures
- **Le 9 juin 2018:** de 9 heures 30 à 11 heures 30
- **Le 22 juin 2018 :** de 15 heures à 17 heures (fin d'enquête)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Montreuil, aux heures et jours habituels d'ouverture au public, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Montreuil – 6 rue de l'Aunaie – 28500 MONTREUIL.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, en mairie de Montreuil, à la Préfecture d'Eure-et-Loir – DRIP – bureau des procédures environnementales – et sur le site internet de la Préfecture de l'Eure-et-Loir.

A l'issue de la procédure règlementaire, la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motive.